



Commune - NEUVECELLE

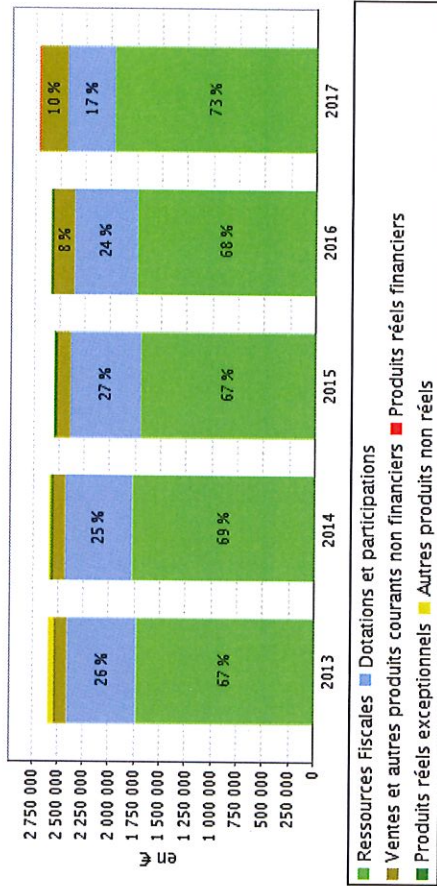
Document de valorisation financière et fiscale 2017

TRES. EVIAN-LES-BAINS

Les recettes de fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :
1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCUM, FNGIR) nets des reversements.
 2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
 3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
 4. Les produits financiers.



REPERES

2017

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Commune	Département	Région National
Ressources Fiscales	646	888	571 550
Dotations et participations	152	323	183 210
Ventes et autres produits courants non financiers	87	205	110 107
Produits réels financiers	2	3	0 0
Produits réels exceptionnels	0	39	13 9

Strate de référence :

Population : 3046

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Ressources Fiscales	103,26 %
Dotations et participations	92,16 %
Produits courants	105,95 %
Produits financiers	100,00 %

Les dépenses de fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPÈRES

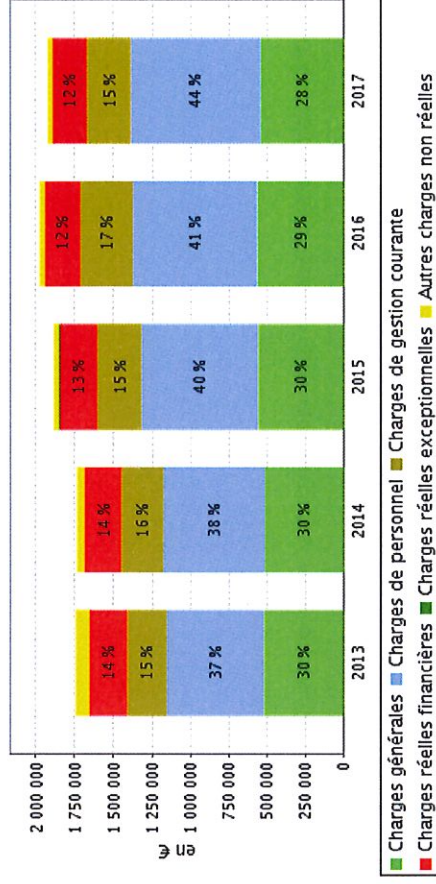
2017

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	178	387	226	223
Charges de personnel	277	423	323	360
Charges de gestion courante	92	232	107	98
Charges réelles financières	73	58	27	23
Charges réelles exceptionnelles	0	22	5	5

Strate de référence :

Population : 3046

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants



Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

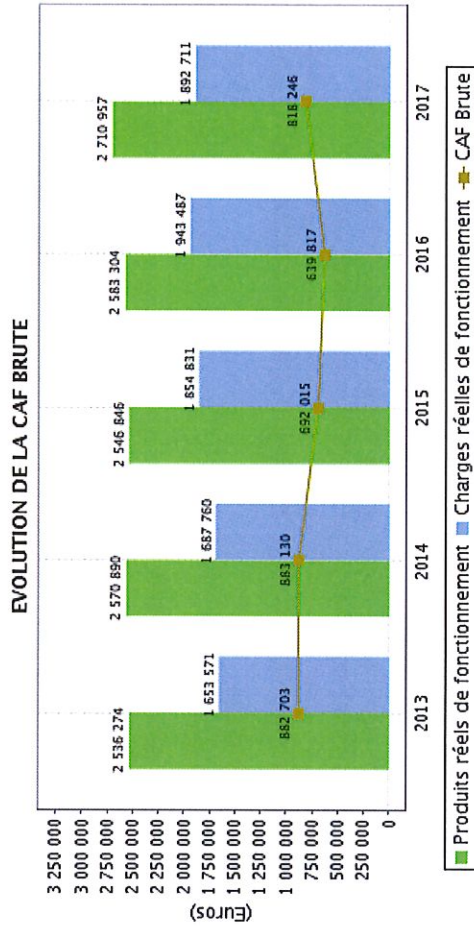
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Charges générales	84,15 %
Charges de personnel	93,61 %
Charges de gestion courante	97,55 %
Charges réelles financières	97,80 %

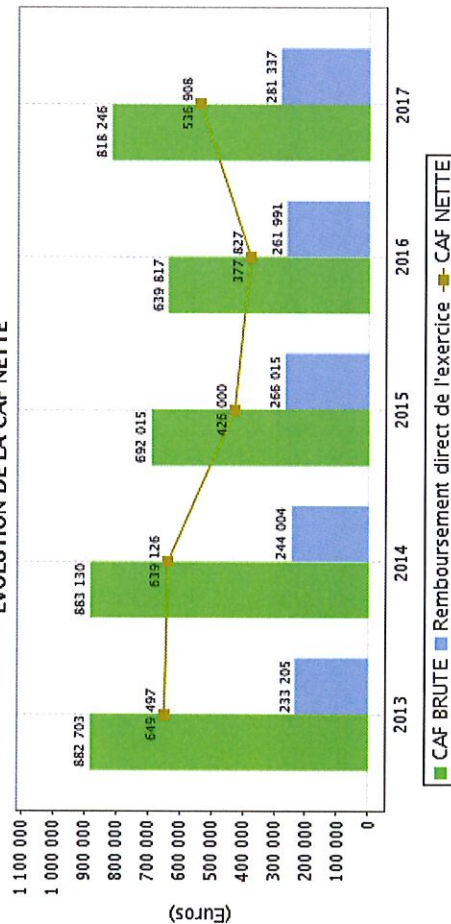
L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



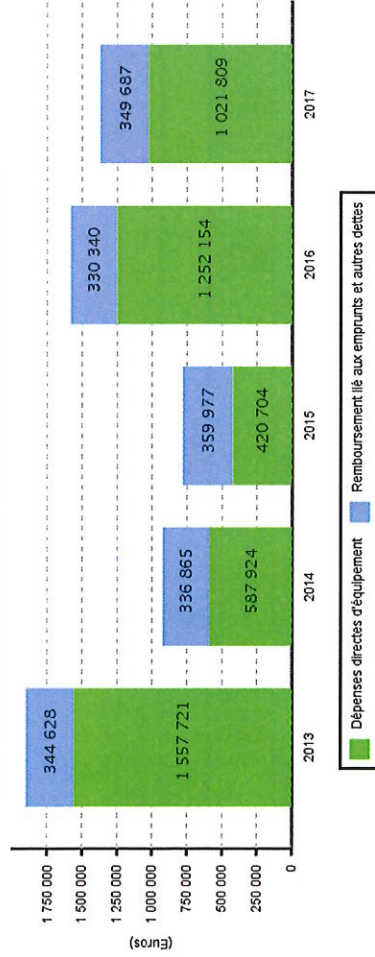
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	2017		
	Commune	Département	Région National
Dépenses directes d'équipement	335	644	353 298
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	114	156	84 74

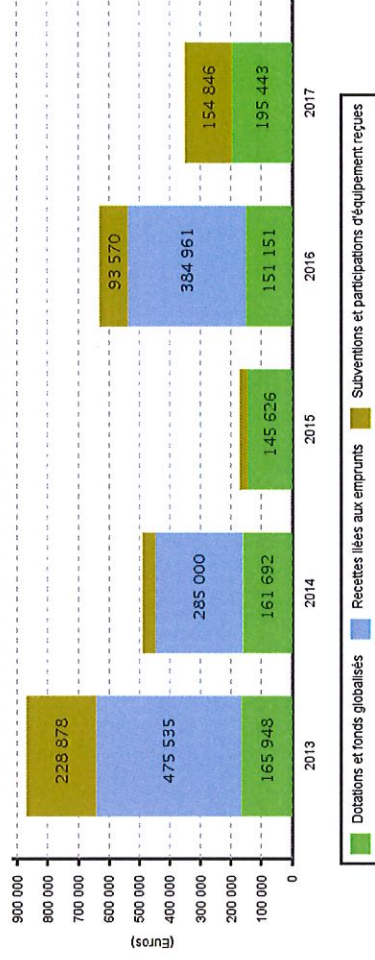
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Dépenses directes d'équipement (1)	45,37 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	100,00 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	2017		
	Commune	Département	Région National
Dotations et fonds globalisés	64	138	65 54
Recettes liées aux emprunts	0	234	85 72
Subventions et participations d'équipement reçues	50	106	57 62

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Dotations et fonds globalisés	95,45 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	41,43 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

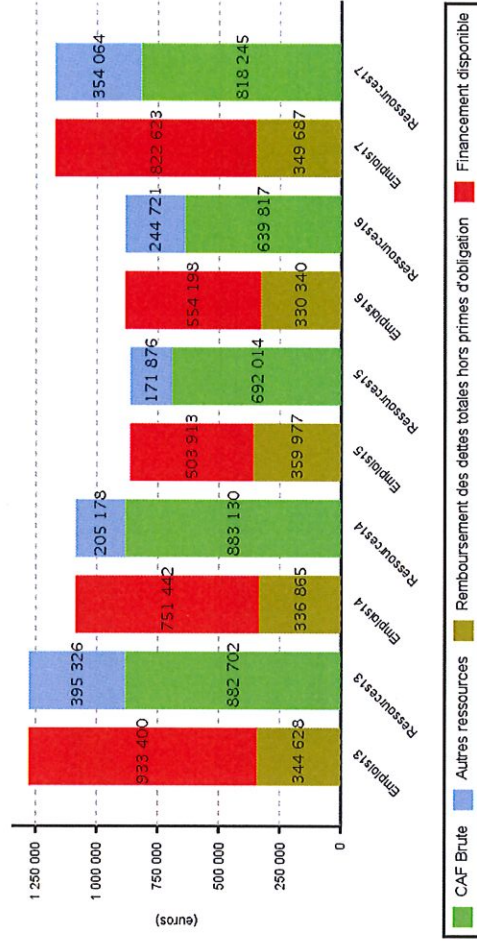
Le financement des investissements

Le financement disponible

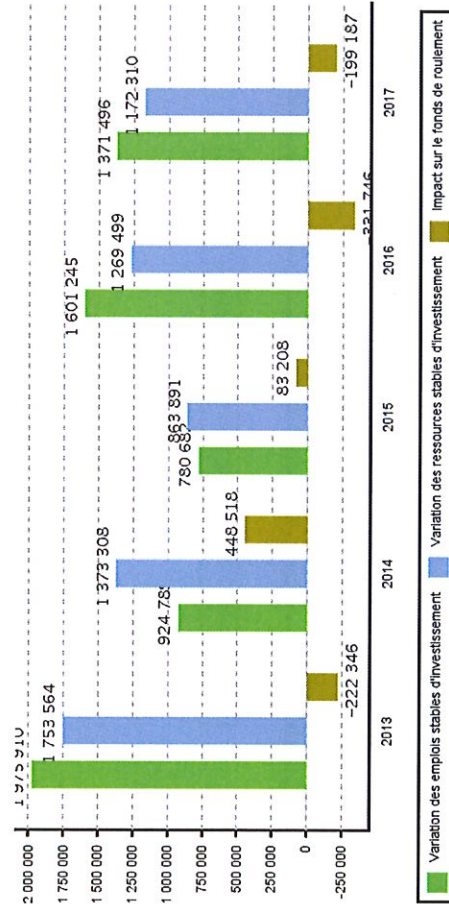
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

Financement disponible



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Bilan

BILAN EN 2017

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé brut 34 191 632	Ressources propres 29 114 401
Actif circulant 127 821	Dettes financières 5 381 378
Trésorerie 777 253	Passif circulant 600 927
	Fonds de roulement net global 304 146
	BFR -473 107

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme "fonctionnelle".

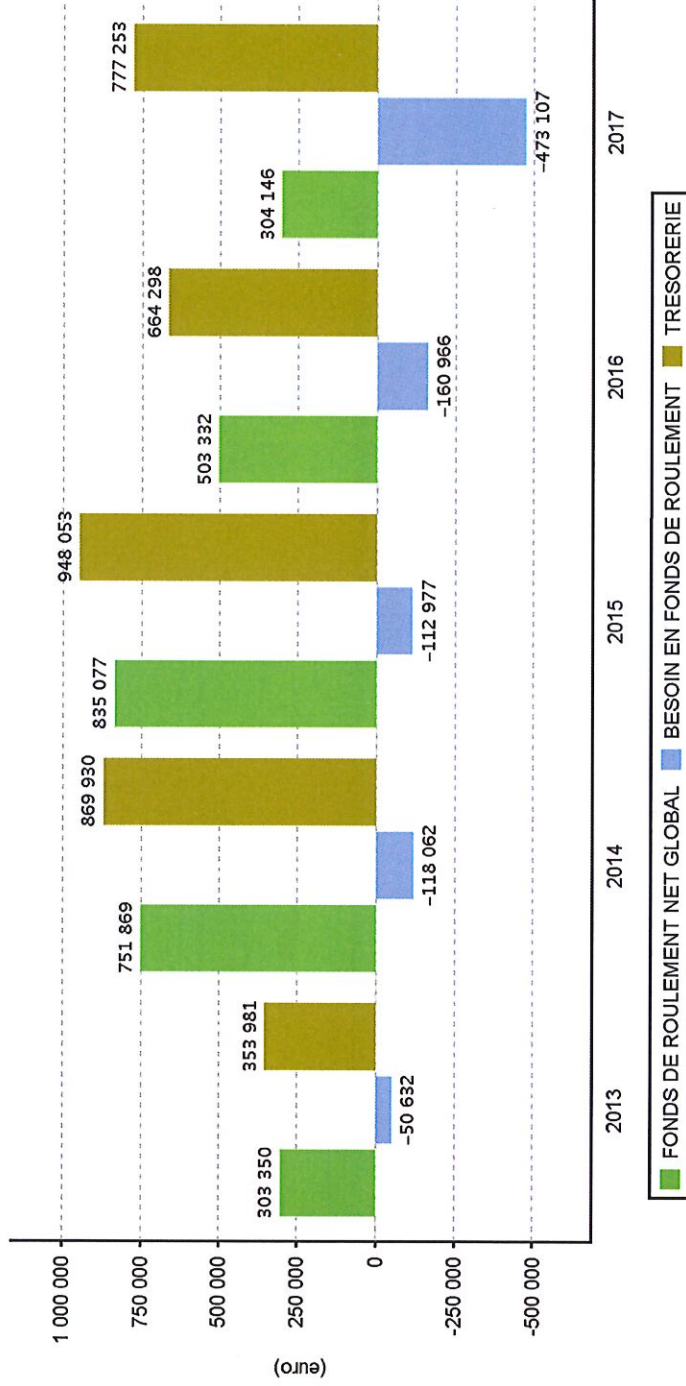
Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé "fonds de roulement". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\underline{777\ 253}}$$

L'équilibre financier du bilan

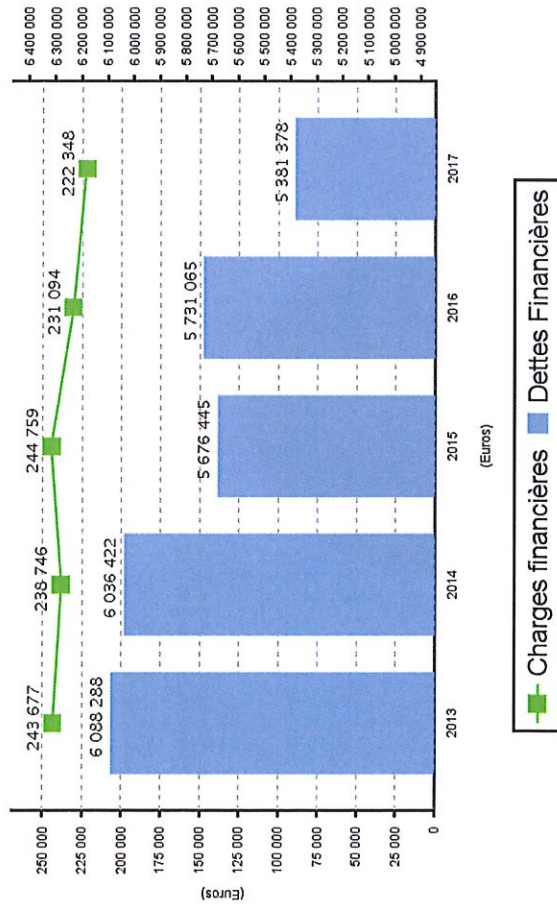
<p>Le fonds de roulement</p> <p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement</p> <p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie</p> <p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>
--	---	---

Evolution des éléments du bilan



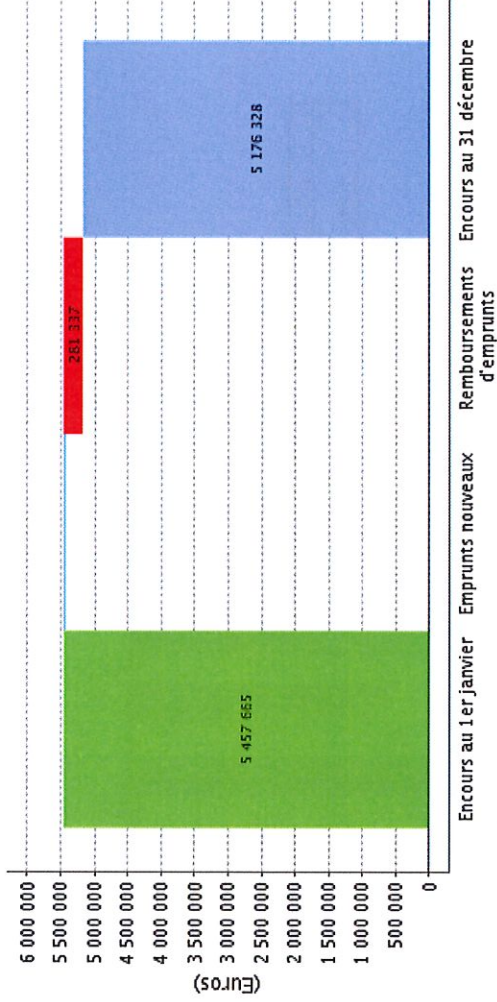
Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2017



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Éléments concernant la fiscalité directe locale

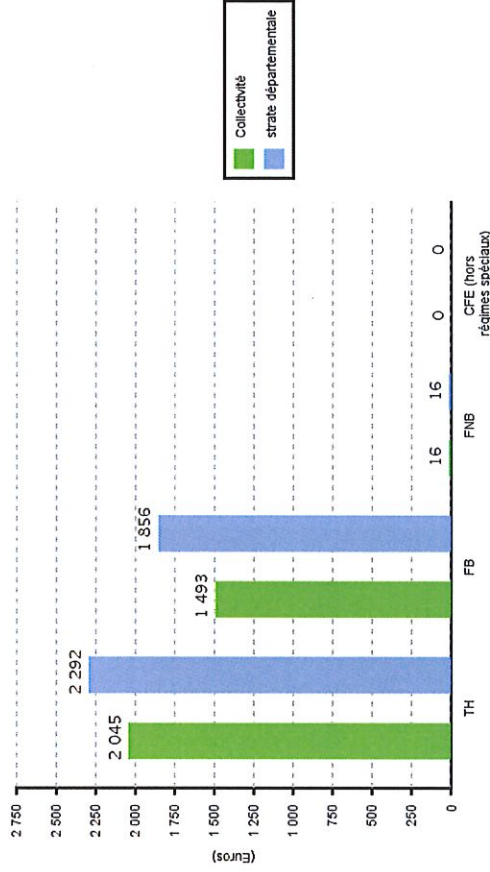
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNFB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

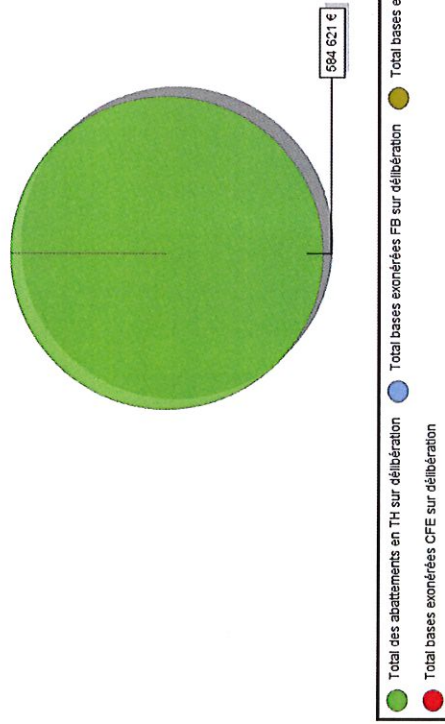
COMPARAISON DES BASES EN 2017 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2017



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

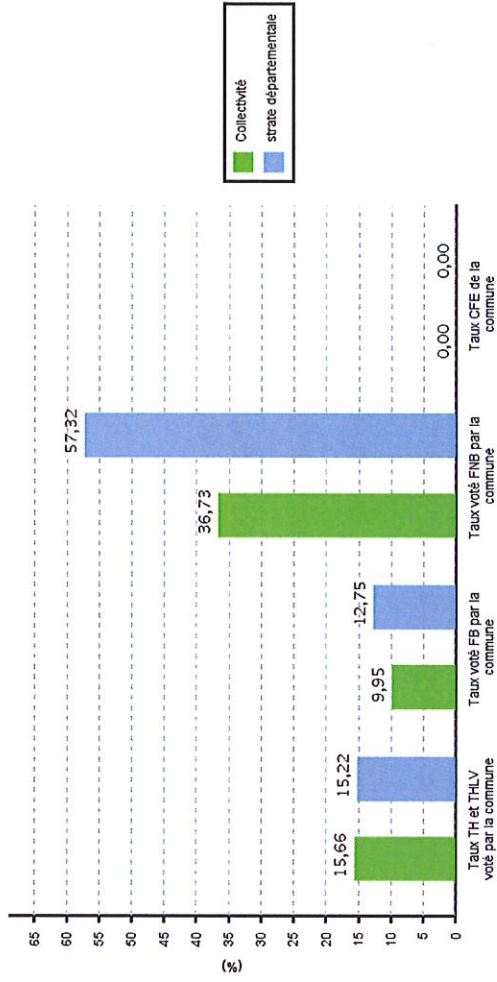
Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

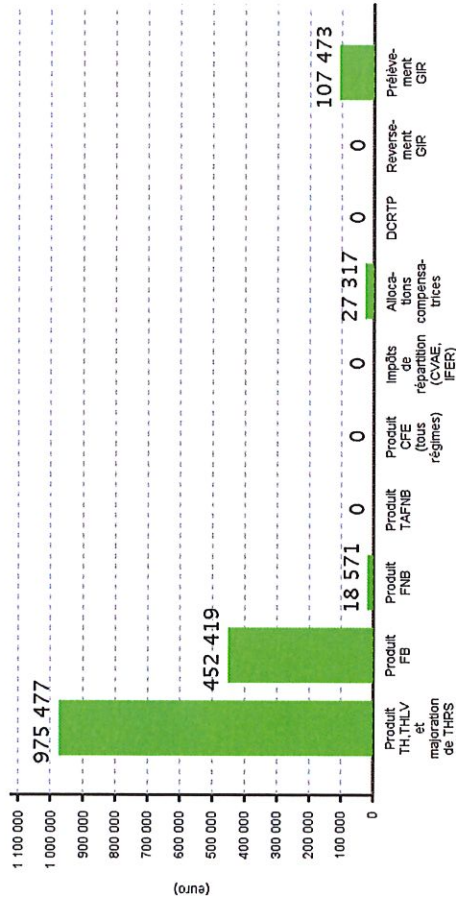
Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2017



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2017



Les produits

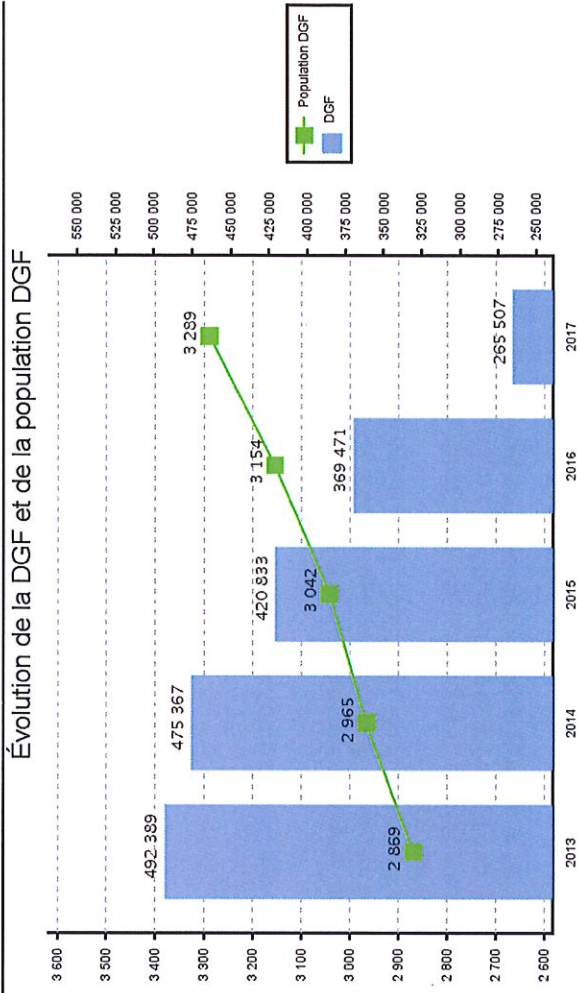
Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFR, TASCOTM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

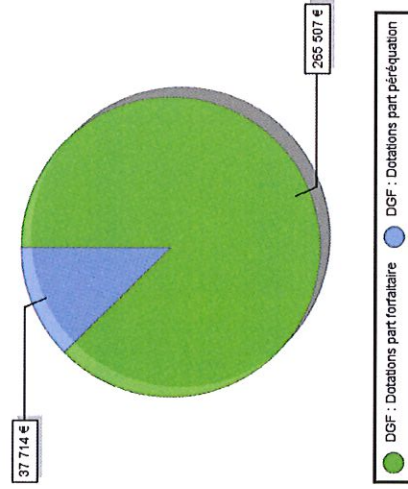
Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



STRUCTURE DE LA DGF 2017



Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

Fiche n°1 : Les ratios de niveau
SITUATION FINANCIERE : commune de NEUVECELLE

Département : Haute Savoie Poste : 74016
 Instruction comptable : M14 N° INSEE : 200
 Population avec double comptes : 3.046 habitants Gestion : 2017
 Catégorie démographique de 2.000 à 3.499 Date de traitement 18/07/18
 Régime fiscal FPU Situation définitive

Fiche n°1 : Les ratios de niveau
SITUATION FINANCIERE : commune de NEUVECELLE

	Montant en € 2015	Montant en € 2016	Montant en € 2017	Montant en € par hab pour la catégorie démographique	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT				Commune			
Total des produits de fonctionnement = A	2.546.846	2.583.304	2.710.957	890	1.513	909	909
dont : Produits de fonctionnement réels	2.546.846	2.583.304	2.710.957	890	1.460	879	878
.....dont : Impôts locaux	1.382.077	1.438.074	1.402.161	460	596	375	375
..... Fiscalité reversée par les GFP	0	0	214.204	70	182	158	124
..... Autres impôts et taxes	317.563	306.154	353.949	116	110	38	51
..... Dotation globale de fonctionnement	452.176	403.656	303.221	100	122	110	144
..... Autres dotations et participations	242.189	210.285	160.347	53	201	73	66
Total des charges de fonctionnement = B	1.884.932	1.973.589	1.922.813	631	1.224	739	756
dont : Charges de fonctionnement réelles	1.854.831	1.943.487	1.892.711	621	1.125	691	712
..... dont : Charges de personnel (montant net)	762.524	808.684	844.948	277	424	323	361
..... Achat et charges externes (montants nets)	553.801	560.324	539.957	177	375	221	218
..... Charges financières	244.759	231.095	222.348	73	59	28	23
..... Subventions versées	125.231	171.869	115.346	38	121	43	38
..... Contingents	89.505	90.271	90.136	30	79	39	33
Résultat comptable = A - B = R	661.913	609.716	788.144	259	289	170	153

Capacité d'autofinancement brute = CAF	692.015	639.817	818.246	269	335	188	166
INVESTISSEMENT							
Total des ressources d'investissement budgétaire	894.339	1.524.093	1.197.994	393	926	457	405
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	692.362	864.309	786.615	258	312	170	150
..... Dettes bancaires et assimilées(hors ICNE) (1)	0	384.961	0	0	194	80	71
..... Autres dettes à moyen long terme	0	0	0	0	41	5	2
..... Subventions reçues	26.250	93.570	154.846	51	106	58	62
..... FCTVA	14.315	62.908	119.008	39	72	37	35
..... Autres fonds globalisés d'investissement	131.311	88.244	76.436	25	67	28	18
..... Amortissements	30.102	30.102	30.102	10	44	18	14
..... Provisions	0	0	0	0	1	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires =	780.683	1.601.245	1.398.709	459	855	467	397
dont : Dépenses d'équipement	420.705	1.252.155	1.021.809	335	645	353	299
..... Remboursement de dettes bancaires et assimilées	266.015	261.991	281.337	92	137	82	73
..... Remboursements des autres dettes à moyen long terme	93.963	68.350	68.350	22	19	3	1
..... Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0
..... Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0
..... Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-113.656	77.152	200.715	66	-71	10	-7
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	2	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-113.656	77.152	200.715	66	-69	10	-7
Résultat d'ensemble	775.570	532.564	587.429	193	358	160	160
DETTE							
Encours total de la dette au 31 décembre	5.676.445	5.731.066	5.381.378	1.767	1.692	827	702
dont encours des dettes bancaires et assimilées	5.334.695	5.457.665	5.176.328	1.699	1.547	799	689
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité de l'exercice précédent	5.334.695	5.457.665	5.176.328	1.699	1.544	799	688
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	509.624	493.085	503.686	165	194	108	95
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	835.078	503.332	304.146	100	744	390	377

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 33 soit 100% de la catégorie démographique du département
 Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 326 soit 100% de la catégorie démographique de la région
 Nombre de communes traitée(s) pour la France entière : 2077 soit 100% de la strate de la France entière

Fiche n°2 : Les ratios de structure SITUATION FINANCIERE : commune de NEUVECELLE

Département :	Haute Savoie	Poste :	74016
Instruction comptable :	M14	N° INSEE :	200
Population avec double comptes :	3.046 habitants	Gestion :	2017
Catégorie démographique	de 2.000 à 3.499	Date de traitement	18/07/18
Régime fiscal	FPU	Situation définitive	

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 33 soit 100% de la catégorie démographique du département
 Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 326 soit 100% de la catégorie démographique de la région
 Nombre de communes traitée(s) pour la France entière : 2077 soit 100% de la strate de la France entière

Fiche n°2 : Les ratios de structure SITUATION FINANCIERE : commune de NEUVECELLE

	Montant en €	Tab pour la catégorie démographique		
		Commune	Département	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT				
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1.030.945	338	373	184
Résultat comptable = A - B = R	788.144	259	289	153
Produits de fonctionnement réels	2.710.957	890	1.460	878
Charges de fonctionnement réelles	1.892.711	621	1.125	712
Capacité d'autofinancement brute = CAF	818.246	269	335	166
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	44	25
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	536.908	176	198	93
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	536.908	176	199	95

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 33 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 326 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de communes traitée(s) pour la France entière : 2077 soit 100% de la strate de la France entière

Fiche n°2 : Les ratios de structure SITUATION FINANCIERE : commune de NEUVECELLE

	la catégorie démographique		
	Commune	Département	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF			
Impôts locaux	51.72	40.81	42.73
Dotations et participations reçues	17.1	22.13	23.9
..... dont Dotation Globale de Fonctionnement	11.19	8.38	16.42
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF			

dont: Achats et charges externes (montant net)		28.53	33.36	31.99	30.64
..... Charges de personnel (montant net)		44.64	37.69	46.76	50.67
..... Charges financières		11.75	5.21	3.99	3.28
..... Contingents		4.76	6.99	5.63	4.62
..... Subventions versées		6.09	10.74	6.17	5.38
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Autofinancement net(1)		52.54	30.7	30.09	31.17
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)		0	30.02	22.75	23.62
Subventions reçues		15.15	16.48	16.34	20.83
FCTVA		11.65	11.17	10.51	11.75
AUTRES RATIOS					
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF		6.33	4.61	4.24	4.14
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF		6.33	4.61	4.24	4.14
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF		0.49	0.52	0.52	0.52

(1)refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2)les opérations d ordre budgétaire sont retraitées

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 33 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 326 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de communes traitée(s) pour la France entière : 2077 soit 100% de la strate de la France entière

Fiche n°3 : La fiscalité directe locale du territoire de la commune de NEUVECELLE

Département : HAUTE-SAVOIE Trésorerie : 74016
 Instruction comptable : M14 N° INSEE : 200
 Catégorie démographique : de 2.000 à 3.499 Gestion : 2017
 Régime fiscal : FPU Date de traitement : 19/07/18

**Fiche n°3 : La fiscalité directe locale
du territoire de la commune de NEUVECELLE**

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE.

**Fiche n°3 : La fiscalité directe locale
du territoire de la commune de NEUVECELLE**

Données socio-démographiques	Pour la commune	enne département	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	3.046 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	1.641			
Part des foyers non imposables	35.60%	47.80%	52.00%	56.30%
Revenu fiscal moyen par foyer	44.873	41.725	30.661	27.040

Données économiques		Pour la commune	enne département	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH					
-> dont part de résidences secondaires		19.30%	37.60%	11.60%	11.70%
-> dont logements vacants		0	3	4	5
Bases communales imposées en foncier bâti		4.550.312			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire		85.90%	73.10%	66.40%	67.50%
-> dont % locaux d'habitation à caractère social		2.40%	1.00%	1.70%	1.70%
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)		0.00%	0.20%	0.30%	0.30%
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial		11.30%	16.70%	15.20%	15.70%
-> dont % établissements industriels et assimilés		0.30%	9.00%	16.40%	14.80%
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises		152	268	176	157
-> dont au profit de la commune		0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)		152	268	176	157
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des		120	158	118	106
-> dont au profit de la commune		0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)		120	158	118	106

Bases en € par habitant		Bases en €				Moyenne nationale	
Bases nettes "ménages" taxées au profit de la commune		Pour la commune	pour le département	Moyenne régionale			
Taxe d'habitation (TH)		6.229.121	2.045	2.292	1.397	1.242	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)		4.550.312	1.494	1.857	1.260	1.104	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)		50.683	17	17	22	33	
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)		0	0	0	0	0	

Bases en € par habitant		Bases en €				Moyenne nationale	
Bases nettes de cotisation foncière des entreprises imposées sur le territoire de l		Pour la commune	pour le département	Moyenne régionale			
-> bases de la commune		0	0	0	0	0	
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)		0	0	0	0	0	
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/TP)		513.095	168	613	483	399	

Bases en € par habitant		Bases en €		Moyenne régionale		Moyenne nationale	
Bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères imposées sur le territoire de		Pour la commune/enne département		Moyenne régionale		Moyenne nationale	
-> imposées au profit de la commune seule		0	0	1.299	883	757	757
-> imposées au profit de l'EPCI compétent		4.226.348	1.388	1.299	883	757	757

Réductions et majorations de bases décidées, sur délibération, par la commune		Taux d'abattement approuvé de la délibération		Classes exonérées sur délibération	
Taxe d'habitation		Taux minimum		Non majoré	
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (cas général)					0
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (cas général)					0
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (ancienne contribution mobilière 1973)					0
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (ancienne contribution mobilière 1973)					0
Abattement général à la base		15.00%	27/06/80		582.629
Abattement spécial à la base		0.00%			0
Abattement spécial handicapés à la base		10.00%	11/12/07		1.992
Montant total des abattements TH décidés par la commune		10.00%	11/12/07		584.621

Feuille1

Valeur locative moyenne des locaux d'habitation		Propre à la commune	Moyenne département	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<i>Valeur locative moyenne des locaux d'habitation</i>		4.619	3.779	3.548	3.121

Taxe d'habitation sur les logements vacants		Propre à la commune	Moyenne département	Moyenne régionale	Moyenne nationale
		Non voté			0

Taxe foncière sur les propriétés bâties		Montant des bases exonérées spouvant être supprimées sur délibération
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Montant des bases exonérées sur délibération
	0

	Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	
	Date de la délibération du dégrèvement	0

Cotisation foncière des entreprises (CFE)	

CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)	Exonérations de CFE CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération
	0

	Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
	0	0	0	0

-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
		0	0

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	Montant des bases exonérées sur délibération
	0

III -LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

	Taux d'imposition (%)		
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale
Les taux des impôts locaux			Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	19.39%	21.16%	19.58%
-> dont taux voté par la commune	15.66%	15.30%	11.64%
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0.00%	0.00%	1.55%
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	3.73%	5.78%	7.77%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	12.60%	15.09%	17.91%
			19.66%

-> dont taux voté par la commune			9.95%	12.75%	15.49%	17.58%
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)			0.00%	0.00%	1.99%	1.58%
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)			2.65%	2.76%	2.76%	2.62%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)			50.18%	66.75%	57.68%	55.57%
-> dont taux voté par la commune			36.73%	57.32%	51.49%	49.46%
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)			0.00%	0.00%	3.92%	4.31%
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)			13.45%	9.75%	5.37%	5.81%
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)			31.97%	31.97%	37.62%	37.73%
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune			0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP			31.97%	31.97%	37.62%	37.73%
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)			25.66%	25.59%	25.57%	25.47%
-> dont taux CFE voté par la commune			0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre			0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)			0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)			25.66%	25.59%	25.57%	25.47%
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)			0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)			0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères						
-> taux moyen de la commune sur son territoire			0.00%	8.09%	9.21%	10.51%
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune			8.32%	8.09%	9.21%	10.51%

Produits en € par habitant		Produits en €	Pour la commune	par département	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Produits des impositions						
Taxe d'habitation (TH et THLV et THRS, GEMAPI, GEMAPILV)		1.262.456	414	486	274	280
-> dont produits TH + GEMAPI au profit de la commune		975.477	320	349	162	165
-> dont produits THLV + GEMAPILV au profit de la commune		0	0	1	0	1
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune		54.805	18	2	0	0
-> dont produits TH au profit des groupements sans fiscalité propre		0	0	0	4	2
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre		0	0	0	0	0
-> dont produits TH + GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre (FA/FM)		232.174	76	135	108	113
-> dont produits THLV + GEMAPILV au profit des groupements à fiscalité propre		0	0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)		570.531	187	280	226	217
-> dont produits FB au profit de la commune		452.419	149	237	195	194
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre		0	0	0	4	2
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre (FA/FM)		118.112	39	43	27	21
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)		25.373	8	11	13	18
-> dont produits FNB au profit de la commune		18.571	6	10	12	16
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre		0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre		6.802	2	2	1	2
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)		13.736	5	2	1	2
-> dont produits au profit de la commune		0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre		13.736	5	2	1	2
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		131.582	43	157	124	102
-> dont au nom de la commune seule		0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre		0	0	0	0	0
-> dont au nom des groupements à fiscalité propre (FA)		0	0	0	0	0
-> dont au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPPE)		131.582	43	157	124	102
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)						
-> au profit de la commune		0	0	105	81	80

-> au profit de l'EPCI compétent	351.632	115	105	81	80
----------------------------------	---------	-----	-----	----	----

V - LES PRODUITS DES IMPOTS DE REPARTITION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

	Produits en € par habitant		Produits en €		Moyenne régionale		Moyenne nationale	
	Pour la commune	Produits en € par habitant	Pour la commune	Produits en €	Pour le département	Moyenne régionale	Pour la commune	Moyenne nationale
Produits des impôts de répartition								
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15		46.376		78	63	15	52
-> dont au bénéfice de la commune	0		0		0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	15		46.376		78	63	15	52
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	4		11.988		7	13	4	12
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0		0		0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	4		11.988		7	13	4	12
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0		0		23	12	0	14
-> dont au profit de la commune	0		0		0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	0		0		23	12	0	14

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

		Produits en € par habitant							
DCRTP et FNGIR DCRTP et FNGIR		Produits en €	Pour la commune	Moynenne département	Moyenne régionale	Moyenne nationale			
DCRTP		0	0	8	5	4			
FNGIR									
-> Versement		0	0	16	11	9			
-> Prélèvement		107.473	35	18	6	10			

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE

	Produits en €
Taxe d'habitation & Taxes foncières	
Taxe d'habitation	26.500
Taxe foncière sur les propriétés bâties	270
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	466

Produits en € par habitant	Moyenne département	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Pour la commune	10	10	13
9			
0	0	0	0
0	1	2	2

	Produits en €
Taxe professionnelle & Cotisation foncière des entreprises	
Compensation 'part salaires' - TP	0
Autres allocations compensatrices - CFE	81

Produits en € par habitant	Moyenne département	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Pour la commune			

